

# FICHE D'INFORMATIONS POUR LES ETUDIANTS PARTANTS EFFECTUER UNE MOBILITE <u>STAGE EN EUROPE VIA ERAMUS+</u>

(avec ou sans accord Erasmus)

Cette fiche d'informations est destinée aux étudiants, inscrits à la Faculté de Médecine de Toulouse Purpan ou Rangueil, désireux d'effectuer un stage <u>en Europe</u> via le Programme d'échanges Erasmus+. En effet, le programme Erasmus+ vous permet de bénéficier d'une bourse Erasmus afin de couvrir vos frais de séjour du stage à l'étranger. Pour ce faire, vous devez respecter plusieurs conditions mentionnées ci-après.

Tout désistement et le non-respect des modalités suivantes (exigées par le consortium européen Erasmus) et du programme Erasmus entrainera un remboursement de la bourse Erasmus. Cette disposition ne s'applique pas aux étudiants qui n'ont pas pu terminer leur mobilité en raison d'un cas de force majeur dûment signalé par voie écrite au Bureau Europe.

En tout premier lieu, il vous faudra solliciter une Université avec laquelle la Faculté de Médecine a un accord Erasmus, <u>ou non</u>. L'absence d'accord Erasmus entre les deux institutions universitaires ne vous empêche pas de solliciter un stage Erasmus dans le pays européen souhaité.

Votre stage doit s'effectuer dans un Hôpital Universitaire. C'est à vous de le chercher. La destination est libre, à condition qu'elle reste en Europe.

#### CONDITIONS POUR EFFECTUER UN STAGE ERASMUS EN EUROPE

<u>Durée</u>	- minimum : 3 mois - maximum : 9 mois
Niveau d'études accepté  et  Période recommandée	Nous recommandons et privilégions les départs en stage durant l'été de la 2e, 3e et 4e année (entre juin et août) et de la 6e année (entre juin et novembre).  Les étudiants de 3e et 4e année sont également autorisés à partir en stage au cours de l'année universitaire sous réserve d'acceptation du Responsable de la Scolarité.  Dans les deux cas, l'Examen National Classant rend les départs difficiles et donc non recommandés pour les étudiants en 5e année.  Pour des raisons pédagogiques, aucune candidature émanant d'un étudiant en médecine de 3e cycle ne sera acceptée.
<u>Lieu</u>	Pour être éligible à la bourse Erasmus, vous devez faire votre stage dans un pays européen.
Charte de l'étudiant	Tout étudiant partant en mobilité Erasmus se doit de respecter les droits et obligations spécifiés dans la Charte des étudiants Erasmus qui vous sera remise par le Bureau Europe avant tout départ.

# PROCEDURE POUR EFFECTUER UN STAGE ERASMUS EN EUROPE

Date limite de dépôt de dossier	- <u>Départ au 1<sup>er</sup> semestre</u> : 13 mai - <u>Départ au 2<sup>nd</sup> semestre</u> : 8 janvier
1. Accord de l'Université d'accueil	Avant de déposer votre candidature pour faire un stage dans un Hôpital Universitaire, il vous faut solliciter, seul, une Université en Europe et avoir son accord de principe. L'Université en question peut faire partie de la liste des Universités partenaires avec lesquelles la Faculté de Médecine a un accord Erasmus. Néanmoins, si elle ne fait pas partie des partenariats, il vous faudra demander une lettre de soutien.
Accords de l'Hôpital Universitaire     d'accueil et du Chef de Service	Si l'Université est OK, il vous faut <b>déposer votre candidature dans l'Hôpital Universitaire</b> de la ville concernée.
3. Constitution du dossier	L'Université et l'Hôpital sont OK ? Déposez ou envoyez par @ au Bureau Erasmus votre dossier composé de :  - Autorisation écrite du Directeur ou Chef de Service de l'Hôpital d'accueil  - Coordonnées de l'Hôpital Universitaire et du Chef de Service, le Service choisi et les dates de stage exactes.  - Learning Agreement for Traineeships (à demander au Bureau Europe). C'est le contrat de formation qui précise les éléments de la mobilité stage et garantit la reconnaissance du stage. C'est une sorte de « convention de stage ». Il doit être signé par les trois parties (l'étudiant, l'établissement d'accueil et d'envoi) avant votre départ. Vous devez en conserver une copie originale durant toute la durée de votre mobilité.  - Demande de bourse Erasmus (plus d'informations et à téléchargez le dossier ici : <a href="http://www.univ-tlse3.fr/bourses-et-aides-a-la-mobilite-internationale-337420.kjsp?RH=1353314644069">http://www.univ-tlse3.fr/bourses-et-aides-a-la-mobilite-internationale-337420.kjsp?RH=1353314644069</a> )

# CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE <u>AVANT</u> VOTRE DEPART

Inscription	Vous devez impérativement vous inscrire (administrativement et pédagogiquement) en vue d'obtenir votre nouvelle carte étudiante.
	Pour les départs en août ou tout début septembre : passez directement au Bureau Europe avec une attestation de réussite aux examens (donnée par votre scolarité) afin d'obtenir une autorisation d'inscription prioritaire (chaîne d'inscription en juillet).
	Attention: veuillez prévoir une semaine de délai pour la délivrance de l'autorisation d'inscription prioritaire (veuillez prendre vos dispositions pour passer au Bureau Europe une semaine avant).
Sécurité sociale étudiante	Afin de rester couvert par l'Assurance Maladie à l'étranger, il vous faut :  - Vous inscrire à la sécurité sociale étudiante  - demander la carte européenne d'assurance maladie auprès de votre sécurité sociale étudiante au moins 15 jours avant votre départ. Elle est gratuite et valable un an.
	Pour plus d'informations sur la sécurité sociale étudiante, vous pouvez contacter le Welcome Desk (41 Allées Jules Guesde à Toulouse ou <u>laccueil@univ-toulouse.fr</u> ).

# CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE <u>PENDANT</u> VOTRE SEJOUR ERASMUS

#### 1. A VOTRE ARRIVEE

Information pédagogique	Informez le Bureau Erasmus du bon déroulement de votre séjour Erasmus et de toutes modifications d'ordre pédagogique (avec le « Exceptional major changes to the original Learning Agreement »).  Aucun changement d'ordre pédagogique ne pourra avoir lieu sans l'accord préalable du Coordinateur Erasmus.
Ronéo	Dès que vous serez installé et que vous aurez une adresse postale fixe, communiquez rapidement votre adresse postale exacte et précise au Bureau Erasmus afin de recevoir les Ronéo par courrier postal. Assurez-vous, avant de votre départ, d'avoir réglé les frais d'impression Ronéo auprès de l'ACEMT. Si vous préférez recevoir les Ronéo par email, merci de le signaler au Bureau Erasmus

#### 2. LORS DU DEPART DE L'UNIVERSITE D'ACCUEIL

Attestation de stage	Lors de votre départ, il vous faudra faire signer par l'Organisme d'accueil <b>l'attestation de stage</b> « Traineeship Certificate » et la transmettre par courrier postal, email ou fax
	au Bureau Europe.

### **DES QUESTIONS?**

- <u>Sur les stages Erasmus en Europe</u> : contactez le Bureau Erasmus
- <u>Sur les bourses pour un stage en Europe :</u> contactez Margot Coutaud du Bureau Europe
- <u>Sur les bourses pour un stage hors-Europe</u> : contactez Jaya Rubeli du Bureau Europe

